

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

397^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 7 septembre 2010, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Danielle Elliott, conseillère
M. Gilbert Tremblay, conseiller
Mme Diane Aubut, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Prière

1.1 : Nomination de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe pour cette séance

2010-09-243 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de nommer madame Julie Trépanier à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de cette présente séance ordinaire.

Adoptée.

2. Adoption de l'ordre du jour

2010-09-244 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 août 2010 et des séances extraordinaires du 16 août et 19 août 2010

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

2010-09-245 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 août 2010 et des séances extraordinaires du 16 août et 19 août 2010 sont adoptés tel que rédigé.

Adoptée.

4. Affaires découlant des procès-verbaux précédents

La conseillère Germaine Leboeuf demande un suivi sur la vitesse à l'Île-du-Grand et Saint-Ignace. Le maire Yvon Lafond donne des explications sur les démarches qu'il va entreprendre.

5. Informations générales

5.1 : Statistiques

5.1.1 : Consommation électrique

La liste des statistiques de consommation électrique a été déposée à la table du conseil.

6. Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois d'août.

7. Administration générale

7.1 : Adoption des comptes

2010-09-246 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 160 380,99 \$.

Liste des comptes payés	6 609,91 \$;
Liste des comptes à payer	96 491,12 \$;
Liste des salaires	57 279,96 \$;

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

7.2 : Argent encaissé

L'argent reçu au cours du mois d'août est de 96 873,25 \$.

8. Période de questions

Une personne pose une question d'ordre général : camping paiement taxes d'eau.

9. Aréna

9.1 : Résultat de la période d'enregistrement pour la tenue d'un référendum

Le maire donne le résultat de la période d'enregistrement pour la tenue d'un référendum qui s'est déroulée le lundi 30 août dernier. Sur un nombre de 1785 personnes habiles à voter, il devait y avoir 189 signatures étaient requises pour la demande d'un référendum. Lors de cette journée, 45 personnes ont signé. Tous les documents sont partis le lendemain pour l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Le maire informe qu'il va essayer d'accélérer le processus.

9.2 : Étapes à venir dans le processus d'acquisition

Le maire Yvon Lafond donne de l'information sur les étapes à venir dans le processus d'acquisition de l'aréna (approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et appel d'offres pour un emprunt).

9.3 : Rapport du comité de gestion de l'aréna

Tant que la municipalité n'est pas propriétaire, on ne peut prendre des décisions.

Le comité de gestion de l'aréna est composé de : Ginette Douville, Danielle Elliott, André Morin, Yves Vinette, Claude Ricard et Denis Dupont.

L'aréna ouvre le 10 septembre prochain. Ils ont trouvé une personne pour le restaurant.

10. Urbanisme et zonage

Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et des référendums dans les municipalités, la conseillère Danielle Elliott et le conseiller Yves Vinette divulguent le fait qu'ils peuvent avoir un intérêt pécuniaire particulier sur le sujet 10.1 de l'ordre du jour. En conséquence, ils s'abstiennent de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question et se retirent de la table des délibérations.

Le maire revient sur la rencontre qui aura lieu le 13 septembre et il va expliquer qu'est-ce qu'une dérogation mineure.

10.1 : Dérogation mineure numéro 10-04

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 10-04 concernant la construction d'un agrandissement d'un bâtiment commercial de type entrepôt dans la cour latérale au 130, 10^e avenue ne pouvant respecter le coefficient d'emprise au sol de 20 % et ce à des fins d'entreposage intérieur pour l'équipement requis aux activités de l'entreprise; le demandeur ne peut acquérir de parcelle de terrain sur les lots adjacent à sa propriété étant borné par la zone agricole et par des terrains déjà construits;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

2010-09-247 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que la demande de dérogation mineure numéro 10-04 est acceptée.

Adoptée.

Les conseillers Danielle Elliott et Yves Vinette reprennent leur siège de conseiller.

10.2 : Dérogation mineure numéro 10-05

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 10-05 concernant une enseigne commerciale sur le toit du bâtiment situé au 938, boulevard Lanaudière, ne pouvant respecter l'article 13.1 «Enseignes interdites» et 13.5 «Normes générales sur les enseignes» dans le but de remplacer une enseigne qui a déjà été existante à cet emplacement.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme,

informant le conseil que la demande devrait être refusée.

Le maire Yvon Lafond explique que toutes les annonces devront être conformes à la réglementation.

Ce sujet est reporté à une date ultérieure.

11. Demandes diverses

11.1 : Formation des sauveteurs

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade veut maintenir la piscine ouverte;

CONSIDÉRANT que la municipalité a deux personnes qui ont travaillé cet été et que la municipalité désire garder ses sauveteurs;

2010-09-248 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que le conseil autorise de rembourser 50 % de la formation pour un sauveteur et un assistant-sauveteur la première année soit pour 2011 et la deuxième année 50 % soit pour l'année 2012, conditionnellement à ce que ces deux personnes travaillent pour la municipalité pour les années 2011 et 2012.

Adoptée.

11.2 : Virée Chemin Rapide Nord

CONSIDÉRANT la demande d'un propriétaire pour que la municipalité entretienne la virée dans le rang Rapide Nord qui est sur une propriété privée;

CONSIDÉRANT la rencontre avec les parties;

2010-09-249 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité de faire transporter deux à trois voyages de pierre concassée et le matériel sera étendu par le demandeur.

Adoptée.

11.3 : Syndicat de la relève agricole de la Mauricie

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande de commandite pour le 25^e anniversaire du Syndicat de la relève agricole de la Mauricie.

11.4 : Municipalité d'Amqui

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande d'appui.

12. Divers

12.1 : Manoir Madeleine-de-Verchères

2010-09-250 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'annuler l'avis de motion du règlement numéro 2010-293, de la séance ordinaire du 2 août dernier.

Adoptée.

Avis de motion au règlement numéro 2010-293 visant à citer à titre de site du patrimoine le «Domaine seigneurial Sainte-Anne», situé au 910 rue Sainte-Anne

Je, Diane Aubut conseillère, donne avis que je présenterai, pour adoption, lors de la séance extraordinaire du Conseil du 22 novembre 2010, un règlement portant le numéro 2010-293 visant à citer à titre de site du patrimoine le «Domaine seigneurial Sainte-Anne» situé sur la rue Sainte-Anne, à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

1. Désignation cadastrale

Un immeuble connu et désigné comme étant formé des parties de lots 42 et 921 du cadastre de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, dans la division d'enregistrement de Champlain, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est, par une autre partie du lot quarante-deux (P-42); vers le sud-est, par une partie du lot neuf cent vingt et un (P-921); vers le sud-ouest, par un chemin public étant une autre partie du lot quarante-deux (P-42); vers le nord-ouest, par la rue Sainte-Anne sans désignation et mesurant; cinq cent un mètres et cinq dixièmes (501,5 m) dans sa limite nord-est; cent vingt-sept mètres (127 m) dans sa limite sud-est; cinq cent sept mètres et six dixième (507,6 m) dans sa limite sud-ouest (chemin public) et soixante-trois mètres et trois dixièmes (63,3 m) dans sa limite nord-ouest (rue Sainte-Anne).

2. Identification

Appellation : Domaine seigneurial Sainte-Anne
Localisation : rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-la-Pérade
Cadastre : 42 partie et 921 partie
Propriétaire : Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade
Adresse : 910, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec)
G0X 2J0

3. Contexte

Dans le cadre d'une démarche de la municipalité afin de mettre en valeur son patrimoine local, le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Pérade est sensible à identifier le site et le bâtiment d'intérêt qui caractérise son histoire.

Le Domaine seigneurial Sainte-Anne très bien conservé, datant de 1765 a traversé plusieurs phases de l'histoire du Québec. Le site dans son ensemble revêt un caractère important d'une valeur incontestable pour la municipalité. Le Domaine est accessible au public, une charmante petite boutique et un site fleuri. Le Domaine seigneurial propose l'exposition permanente : *Quand l'histoire se raconte...* Il fait découvrir les secrets enfouis dans le passé des lieux où ont habité trois personnages célèbres : Madeleine de Verchères, Élisabeth Hale et Honoré Mercier.

4. Historique

Le Domaine seigneurial Sainte-Anne a traversé de nombreuses pages de l'histoire du Québec. De la Nouvelle-France au 21^e siècle, il s'est transformé au gré des époques et des gens qui l'ont habité. Trois de ses plus illustres résidents se retrouvent encore aujourd'hui bien présents dans le cadre d'expositions présentées entre les murs du manoir : Madeleine de Verchères, seigneuresse de Sainte-Anne-de-la-Pérade entre 1706 et 1747, Élisabeth Hale, l'épouse bourgeoise d'un politicien, mais aussi une artiste à qui l'on doit de nombreux croquis du village (1830), ainsi que Honoré Mercier, premier ministre du Québec à la fin du 19^e siècle qui fit du manoir sa résidence secondaire (1891-1892). Le grand jardin avec ses

érables géants évoque un passé noble.

5. Motifs de la citation

- Le Domaine seigneurial est l'un des plus anciens foyers de peuplement de la région;
- Plusieurs personnages célèbres de l'histoire du Québec sont liés à ce site;
- Mise en valeur à des fins socio-culturelles et récréatives;
- Le bâtiment et le site sont d'une importance historique indéniable pour la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
- La très grande qualité architecturale du Domaine;
- Sa préservation, son caractère authentique et l'intégrité du bâtiment sont remarquables;
- Le Domaine seigneurial Sainte-Anne est ouvert au public et permet de partager un volet historique;
- La mise en valeur du Domaine aidera à renforcer l'empreinte historique du village et de ses habitants.

Le règlement prendra effet conformément à l'article 77 de la Loi sur les biens culturels, soit à compter de la signification de l'avis spécial du site du patrimoine.

Toute personne intéressée peut faire ses représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme conformément aux avis qui seront donnés à cette fin.

12.2 : Fondation Rues principales

Le maire Yvon Lafond explique qu'il sera question de la Fondation Rues principales lors de la rencontre du 13 septembre prochain et que deux rencontres sont prévues le 21 et 22 septembre 2010.

12.3 : Site internet

Le maire Yvon Lafond informe que depuis le début de son mandat il n'a pas eu le temps de mettre à jour le site Internet. Les personnes qui désirent recevoir les procès-verbaux et l'ordre du jour peuvent donner leur adresse courriel.

12.4 : Subvention pour l'amélioration du réseau routier

2010-09-251 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée.

13. Autres sujets

13.1 : Rencontre 13 septembre 2010

Le maire Yvon Lafond informe des sujets qui seront discutés lors de la rencontre du 13 septembre prochain.

13.2 : Étude récréotouristique

Le maire Yvon Lafond informe qu'une étude récréotouristique est en marche dans le but de trouver les moyens d'occuper les gens en dehors de la saison de pêche en collaboration avec Développement économique Canada, Centre local de développement et l'Association des pourvoyeurs.

13.3 : Bibliothèque

La conseillère Danielle Elliott informe que la bibliothèque municipale est repeint, de nouvelles étagères sont installées et la bibliothèque ouvrira en octobre; la programmation sera transmis par circulaire dans les semaines qui suivent.

13.4 : Grandes Retrouvailles

Le maire Yvon Lafond informe que des personnes formant le comité vont quitter l'organisation des Grandes Retrouvailles et qu'il faut que les bénévoles continuent cet événement.

14. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : dérogation mineure, avis public et accès à l'information, Aféas demande de la salle centre communautaire, programme PAIR, dossier mise aux normes de l'eau potable, code d'éthique, réseau.

15. Clôture de la séance

2010-09-252 L'ordre du jour étant épuisé, Danielle Elliott propose, appuyée par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 45.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

Julie Trépanier,
Directrice générale adjointe et
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire